



# CCR OPPORTUNITES MONDE 100

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A – STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

**Code ISIN** FR0007019997

**Dénomination** CCR OPPORTUNITES MONDE 100

**Forme juridique** FCP de droit français

**Société de gestion** CCR Asset Management

**Gestionnaire comptable par délégation** : BNP Paribas Fund Services

**Durée d'existence prévue** ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans

**Dépositaire / Conservateurs** BNP Paribas Securities Services

**Commissaire aux comptes** FIDUS

**Commercialisateur** CCR Asset Management

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

##### Classification

Diversifié

##### OPCVM d'OPCVM

Jusqu'à 100% de l'actif net

##### Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif principal, sur la durée de placement recommandée, de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence composé à hauteur de 50% Euro STOXX 50, de 40% Euro MTX 3/5 ans et de 10% JP Morgan Global GBI.

##### Indicateur de référence

L'indicateur de référence se décompose comme suit :

L'indice Euro Stoxx 50 (libellé en euros, dividendes non réinvestis) est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée par les capitalisations d'un échantillon de 50 actions sélectionnées parmi les pays appartenant à la zone euro.

Le sous indice EuroMTX 3-5 ans mesure la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs de la zone euro, dans cette plage de maturité. Les emprunts qui le composent sont sélectionnés en tenant compte du poids relatif de l'encours de la dette, de cette maturité, de chaque Etat de la zone euro. Chaque pays y est représenté avec un maximum de deux obligations. L'indice EuroMTX 3-5 ans, est aujourd'hui calculé en temps réel, à partir de prix de marché issus de la plate-forme de négociation MTX.

L'indice JP Morgan Global GBI (Government Bond Index), couvert en euro, pondéré par la capitalisation boursière, mesure la performance des 13 principaux marchés obligataires souverains à travers le monde: Australie, France, Allemagne, Espagne, Belgique, Italie, Suède, Canada, Japon, Royaume-Uni, Danemark, Pays-Bas et Etats-Unis.

##### Stratégie d'investissement

Le processus d'allocation d'actifs est basé sur une analyse macroéconomique fondamentale.

Le fonds sera exposé aux marchés des actions via des OPCVM de classification « actions » sélectionnés par CCR Opportunités Monde 100 afin d'offrir une exposition conforme à son objectif de gestion.

Les actions en direct seront sélectionnées et dictées en priorité par les opportunités offertes par les écarts entre le prix de marché d'un titre et sa valeur intrinsèque établie par notre recherche interne, avec l'appoint de recherche externe.

La sélection des titres s'effectue à partir d'une approche micro-économique qui intègre les fondamentaux de l'entreprise : financiers, qualité du management, potentiel de développement du secteur et de l'entreprise au sein de son secteur. Cette sélection au cas par cas et hors indice de référence constitue la stratégie du « stock-picking ».

La politique d'investissement est discrétionnaire et vise à rechercher des stratégies dynamiques et diversifiées principalement sur les marchés actions pour atteindre l'objectif de performance

L'exposition globale aux marchés actions (via des OPCVM) pourra aller jusqu'à 100% de l'actif maximum.  
L'exposition globale aux marchés monétaire et obligataire sera comprise entre 0 à 100% de l'actif du fonds.  
L'exposition aux titres high yield (en direct ou via des OPCVM) pourra représenter 20% maximum de l'actif du fonds.

**Les principales classes d'actifs sont les suivantes :**

Afin de respecter les contraintes « DSK » : le fonds sera investi pour au moins 50% en actions et titres assimilés de l'Espace Economique Européen (en particulier OPCVM employant plus de 75% de leur actif en de tels titres), dont 5% au moins de placement à risque.

**Actions**

La fourchette d'investissement de cette classe d'actif évoluera entre 0 et 50% de l'actif du fonds sans allocation sectorielle, géographique et / ou par taille de capitalisation, particulière.

Le gérant n'orientera cependant pas sa gestion sur les petites capitalisations.

Le fonds pourra être exposé pour 30% de l'actif maximum sur les pays émergents. Ces 30% maximum seront répartis à la discrétion du gérant sur la poche actions et/ou sur la poche taux.

**Parts et actions d' OPCVM**

La fourchette d'investissement de cette classe d'actif évoluera entre 5 et 100% de l'actif net du fonds.

Le portefeuille sera investi pour 5 % au moins et jusqu'à 10% de son actif en placements à risques (FCPR, FCPI, actions de sociétés de capital risque cotées ou non....).

La partie d'actif qui ne relève pas des 5% à 10% ci-dessus pourra être librement investie en : autres OPCVM de toutes autres catégories (monétaires, obligataires..) sur tout marchés français ou étrangers.

A titre accessoire jusqu'à 10% de son actif, le fonds pourra également comprendre des parts de FCPR, FCIMT, OPCVM de fonds alternatifs, OPCVM européens non coordonnés.

Les OPCVM sélectionnés peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

L'exposition globale aux marchés actions (via des OPCVM) pourra aller jusqu'à 100% de l'actif maximum.

**Instruments du marché monétaire et autres Titres de créances**

La fourchette d'exposition de cette classe d'actif évoluera entre 0 et 50% de l'actif net. Cette classe comprend les instruments du marché monétaire et autres titres de créance à taux fixe, variable, indexé émis par des entités publiques et / ou privées, sans répartition prédéfinie.

L'exposition globale aux marchés monétaire et obligataire sera comprise entre 0 à 100% de l'actif du fonds.  
L'exposition aux titres high yield (en direct ou via des OPCVM) pourra représenter 20% maximum de l'actif du fonds.

Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre toutes positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille à tous secteurs d'activités / géographiques / devises / taux / actions / titres et valeurs assimilées / indices pour tirer parti des variations de marché et poursuivre l'objectif de gestion. L'intervention du gérant sur ces marchés pourra notamment s'inscrire dans une stratégie d'exposition ou d'ajustement du portefeuille (sans recherche de surexposition) et/ou de couverture discrétionnaire en tout ou partie des risques du portefeuille (actions, change, taux).

Le fonds est fortement exposé au risque des marchés actions.

## CCR OPPORTUNITES MONDE 100

Prospectus simplifié

Le fonds pourra recourir à des dépôts, à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres et à des emprunts d'espèces pour la gestion de la trésorerie.

### **Profil de risque**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

*Risque de perte en capital investi* : le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

#### Risque actions :

Le fonds est fortement exposé au risque des marchés d'actions directes ou travers d'autres OPVCM. Si ces marchés baissent la valeur du fonds baissera.

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPVCM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Le fonds peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif au risque actions.

#### Risque marchés émergents

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés sur lesquels le FCP interviendra directement ou non peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements à la hausse comme à la baisse peuvent être plus prononcés. L'exposition aux risques sur les marchés émergents peut dans certaines conditions de marché jugées favorables aller jusqu'à 30%.

#### Risque de Crédit

Le fonds peut investir dans des produits de taux. Le risque de crédit est proportionnel à ces investissements et pourra évoluer dans une fourchette de 0% à 100% de l'actif du fonds. Il représente le risque de défaillance ou de dégradation de la signature de l'émetteur – ou à son anticipation par le marché – pourra faire baisser la valeur du titre et donc faire baisser la valeur liquidative de l'OPVCM.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques particuliers inhérents aux investissements que les OPVCM détenus peuvent réaliser en titres de faible notation ou en titres ne faisant pas l'objet d'une notation.

La sensibilité au risque crédit reflète la variation de la valeur liquidative du fonds pour une variation des spreads de crédit de l'ensemble des titres en portefeuille. A titre d'exemple, pour une sensibilité au risque crédit, si les spreads de crédit augmentent, la VL du fonds baissera, a contrario si les spreads de crédit baissent, la VL du fonds augmentera.

#### Risque de taux

Le fonds peut être exposé à un risque de taux, directement ou à travers d'autres OPVCM. Si les taux d'intérêt augmentent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas d'exposition en sensibilité positive.

#### Risque de change :

Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à la monnaie de référence du portefeuille peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres High Yield :

Ce risque est inhérent aux investissements dans des titres dont la notation est plus basse qu'« investment grade » ou inexistante, ceci pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risques indiqués à titre accessoire :**

Risque de contreparties lié aux produits dérivés de gré à gré

Risque lié aux investissements dans des fonds de gestion alternative et dans des placements à risques.

Le détail de cette rubrique est mentionné dans la note détaillée.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Personnes physiques ou morales recherchant un placement en multigestion diversifié et dynamique sur les marchés d'actions et d'obligations français et européens. Le fonds sert également de support de contrats d'assurances vie dits « DSK » libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 8 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans

**INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

**Frais et commissions**

Commissions de souscription et de rachat :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.*

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3% négociable entre l'intermédiaire et le souscripteur
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant

Les commissions de souscription et de rachat des fonds sous-jacents n'excéderont pas 2% en cumulé

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).*

*Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :*

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen	1,70% TTC maximum
Commission de sur-performance	Actif net	néant

Le total des frais de gestion indirects ne dépassera pas 2% l'an de l'actif net

### **Régime fiscal**

Les fonds communs de placement n'ayant pas la personnalité morale, ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Le fonds satisfait aux dispositions de l'article 21 de la loi de finances pour 1998 n°97-1269 et de l'article 13 de la loi de finances rectificative pour 1999.

*Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.*

## **INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**

---

### **Modalités de souscription et de rachat**

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 10 heures auprès du dépositaire, BNP Paribas Securities Services – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93 500 PANTIN et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée suivant les cours de bourse du jour même (J) ; les règlements y afférents interviennent en J+3 ouvrés (J étant le jour de centralisation).

### **Date de clôture de l'exercice**

Dernier jour de bourse de Paris du mois de juillet  
(1<sup>ère</sup> clôture : 30 juillet 1999)

### **Affectation des résultats**

Capitalisation

### **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Chaque jour de bourse, sur la base des cours de clôture. L'OPCVM ne valorise pas les jours fériés légaux en France et/ou en cas de fermeture des marchés Euronext de Paris.

### **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

Disponible dans les locaux de la société de gestion : CCR Asset Management

### **Devise de libellé des parts**

Euro

### **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 13 mars 1998. Il a été créé le 9 avril 1998

## **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

---

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **CCR Asset Management**

44 rue Washington, 75008 Paris

tél : 01 49 53 20 00

e-mail : [CCRAM-contact@ubs.com](mailto:CCRAM-contact@ubs.com)

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet : [www.ccr-am.com](http://www.ccr-am.com)

Date de publication du prospectus : 17 octobre 2011

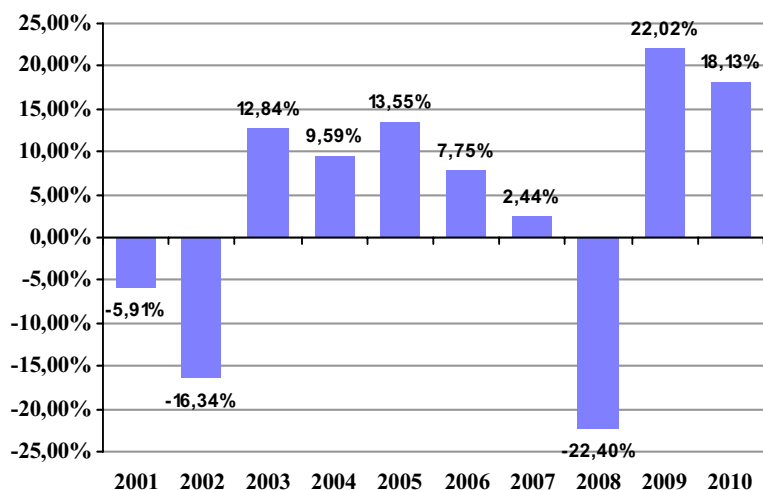
Le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le document « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles la Société de Gestion a exercé les droits de vote au cours de l'exercice, sont à la disposition des actionnaires, sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B - STATISTIQUE

### Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	18,13%	3,81%	4,31%
Indicateur de référence *	-0,62%	-3,52%	0,24%

#### AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.  
Les performances de l'indice sont calculées avec un rebalancement hebdomadaire des pondérations.

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

\* Composition de l'indice: 50% DJ Euro STOXX 50 (hors div), 40% Euro MTS 3/5 ans, 10% JP Morgan Global GBI

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/07/2011

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1.70%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>1,12%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	1,13%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0.01%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0.02%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de sur performance	0%
- commissions de mouvement	0.02%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2.84%</b>

**Les frais de Fonctionnement et de Gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

**Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

**Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/07/2011**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%